Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

_	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditi			2 pour Clauses et Condition	
RETURN BIDS TO:	, 100				
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:					
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -	Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
TPSGC	24062-130039/A		003		
11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III	Client Reference No N° de référence du client		Date		
Core 0A1/Noyau 0A1	24062-130039		2013-05-08		
Gatineau	GETS Reference No N° de référence de SEAG				
Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776	PW-\$\$EL-619-25971				
	<b>File No N° de dossier</b> 619e1.24062-130039	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION	Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-05-14  Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Tire EST			Fuseau horaire Eastern Standard Time	
The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.	F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre:				
	Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	E	Buyer Id - Id de l'acheteur	
	Perkins, Deborah		6	619el	
Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.	Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
	(819) 956-8656 ( )		( ) -		
	Destination - of Goods, Servi Destination - des biens, servi	•			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

**Comments - Commentaires** 

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
Vendor/Firm Name and Address	-1				
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm				
om et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ 24062-130039/A$ 

24062-130039/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

24062-130039

Amd. No. - N° de la modif.  $003 \label{eq:condition}$ 

File No. - N° du dossier 619el24062-130039 Buyer ID - Id de l'acheteur

619el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La modification nº 3 apportée à la demande de propositions 24062-130039/A vise les questions et les réponses ci-dessous.

## **Question 1**

Serait-il acceptable de fournir un renvoi au curriculum vitae dans le tableau conformément à l'exemple ci-dessous, en autant que la justification est clairement indiquée et facile à trouver dans le curriculum vitae?

#	CRITÈRES OBLIGATOIRES	RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE			
		EXPÉRIENCE CONFIRMÉE (RENSEIGNEMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE) INSCRIRE LE NUMÉRO DE PAGE DU CURRICULUM VITAE			
<b>M</b> 1	La ressource proposée doit posséder au moins cent vingt (120) mois d'expérience confirmée de l'exécution de tâches liées à la coordination de projet pour venir en aide aux gestionnaires de projet et aux utilisateurs techniques et finaux dans un bureau de réalisation de projet*.  *Bureau de réalisation de projet : se rapporte à la prestation du volet de la GI-TI de diverses initiatives des secteurs du SCT qui sont définies en tant que projets (un projet lié à la GI-TI est un projet comportant un volet de la TI qui est essentiel à la réalisation des résultats opérationnels escomptés). Consulter les sections 1.0, 2.0, 3.0 et 4.0 de l'énoncé des travaux.	La ressource proposée possède au moins cent vingt (120) mois d'expérience confirmée de l'exécution de tâches liées à la coordination de projet pour venir en aide aux gestionnaires et aux utilisateurs techniques et finaux dans un bureau de réalisation de projet*.  Voir les projets suivants pour obtenir des détails à l'appui :  Projet 2 – 20 mois Projet 3 – 13 mois Projet 6 – 110 mois  Total : 143 mois ou 11 ans et 11 mois	Projet 2 – 20 mois, page 2 Projet 3 – 13 mois, page 3 Projet 6 – 28 mois, page 4		

# Réponse 1

Oui, c'est acceptable.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

24062-130039/A 003 619el

 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 File No. - N° du dossier
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 24062-130039
 619el24062-130039

#### **Question 2**

En ce qui a trait à la réponse du Conseil du Trésor à la question 14 (modification 001), nous comprenons que la notation pour l'exigence R2 concernant le gestionnaire de projet - niveau 2 devrait être énoncée comme suit :

10 points (nombre maximum de points)

Jusqu'à 2 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.

Démontre des compétences dans 5 projets pour tous les critères cotés = 10 points Démontre des compétences dans 4 projets pour tous les critères cotés = 8 points Démontre des compétences dans 3 projets pour tous les critères cotés = 6 points Démontre des compétences dans 2 projets pour tous les critères cotés = 4 points Démontre des compétences dans 1 projet pour tous les critères cotés = 2 points 0 projets démontrés = 0 points

# Réponse 2

La Question 2 est modifiée comme suit :

50 points (nombre maximum de points)

Jusqu'à 10 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.

Démontre des compétences dans 5 projets = 50 points Démontre des compétences dans 4 projets = 40 points Démontre des compétences dans = 30 points Démontre des compétences dans 2 projets = 20 points Démontre des compétences dans 1 projet = 10 points 0 projets démontrés = 0 points

### **Question 3**

En ce qui a trait à la réponse du Conseil du Trésor à la question 15 (modification 001), nous comprenons que la notation pour les exigences R2 et R3 concernant le gestionnaire de projet de niveau 3 devrait maintenant être énoncée comme suit :

10 points (maximum points)

Jusqu'à 2 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.

Démontre des compétences dans 5 projets pour tous les critères cotés = 10 points Démontre des compétences dans 4 projets pour tous les critères cotés = 8 points Démontre des compétences dans 3 projets pour tous les critères cotés = 6 points Démontre des compétences dans 2 projets pour tous les critères cotés = 4 points Démontre des compétences dans 1 projet pour tous les critères cotés = 2 points 0 projets confirmés = 0 points

# Réponse 3

Même réponse que pour la question 2 ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

24062-130039/A 003 619el

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

24062-130039 619el24062-130039

#### **Question 4**

Les questions ci-après font suite à des réponses données dans la Modification 1, en ce qui a trait à certains tableaux de ressource :

- 1. Gestionnaire de projet niveau 2 : Il est indiqué ce qui suit au critère coté R2 : « Jusqu'à 10 points par projet conformément aux échelles ci-dessous ». Étant donné que le nombre total de points pour ce critère est passé de 50 points à 10 points, cette phrase ne devrait-elle pas être modifiée comme suit : Jusqu'à 2 points par projet conformément aux échelles ci-dessous?
- 2. Gestionnaire de projet niveau 3 Il est indiqué ce qui suit aux critères cotés R2 et R3 : « Jusqu'à 10 points par projet conformément aux échelles ci-dessous ». Étant donné que le nombre total de points pour ces critères est passé de 50 points à 10 points, cette phrase ne devrait-elle pas être modifiée comme suit : Jusqu'à 2 points par projet conformément aux échelles ci-dessous?
- 3. Gestionnaire de projet niveau 3 Il est indiqué ce qui suit au critère coté R3 : «Jusqu'à 10 points par projet conformément aux échelles ci-dessous ». Étant donné que le nombre total de points pour ce critère est passé de 50 points à 10 points, cette phrase ne devrait-elle pas être modifiée comme suit : Jusqu'à 2 points par projet conformément aux échelles ci-dessous?

#### Réponse 4

Les échelles suivantes pour les catégories (Expert-conseil en transformation des processus opérationnels, niveau 2 – R1 et R2; Analyste des activités, niveau 3 – R2, R3 et C4; Rédacteur technique, niveau 2 – R1 et R2; Chef de projet, niveau 3 – R3; Coordonnateur de projet, niveau 3 – R1 et R2; Gestionnaire de projet, niveau 2 – R2; et Gestionnaire de projet, niveau 3 – R2 et R3) ont été modifiées comme suit :

Jusqu'à 50 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.

5 points : plus de 12 mois d'expérience confirmée 4 points : entre 10 et 12 mois d'expérience confirmée

3 points : entre 7 et 9 mois d'expérience confirmée 2 points : entre 4 et 6 mois d'expérience confirmée

0 points : 3 mois ou moins d'expérience.

# **Question 5**

Nous désirons obtenir des précisions concernant plusieurs critères cotés en fonction de points par projet <u>en plus</u> du nombre de mois d'expérience confirmée, et lorsqu'une durée minimale par projet n'est pas précisée.

<u>Par exemple,</u> 3.1 Expert-conseil en transformation des processus opérationnels - niveau 2 – critère coté R2 – page 80 de 98 : « Le soumissionnaire doit démontrer que l'expert-conseil en transformation des processus opérationnels – Niveau II proposé possède de l'expérience relativement à la détermination de stratégies afférentes à la réorganisation des processus opérationnels\*. Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à quatre (4) résumés de projet écrits. »

**20 points** (Jusqu'à 5 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.)

- · 5 points : plus de 60 mois d'expérience confirmée
- · 4 points : entre 48 et 60 mois d'expérience
- 3 points : entre 24 et 48 mois d'expérience

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

24062-130039/A 003 619el

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME 24062-130039 619el24062-130039

· 2 points : entre 12 et 24 mois d'expérience

· 0 points : mois de 12 d'expérience

### Nous comprenons la notation ci-dessus comme suit :

**Question 7a)** Pour obtenir 20 points, nous devons démontrer <u>4 projets (5 points chacun) en plus d'un certain nombre de mois d'expérience</u>. Nous prenons pour acquis que la durée de chaque projet démontré n'a pas d'importance, en autant que <u>l'expérience cumulative globale confirmée pour les 4 projets totalise 60 mois et plus</u> (p. ex. Projet 1 = 2 mois; projet 2 = 36 mois; projet 3 = 24 mois; projet 4 = 2 mois). Pouvez-vous confirmer que l'exemple cité permettrait d'obtenir l'ensemble des points?

**Question 7b)** Pour préciser davantage, un candidat qui présente 4 projets (5 points chacun) dont la durée cumulative est de moins de 60 mois obtiendra 4 points seulement (p. ex. projet 1 = 2 mois; projet 2 = 24 mois; projet 3 = 24 mois; projet 4 = 6 mois). Pouvez-vous confirmer que cette expérience de projet permettrait d'obtenir 4 points?

Cette question s'applique aux critères cotés suivants – Veuillez confirmer que le nombre total de mois d'expérience **est cumulatif** pour tous les projets confirmés :

Expert-conseil en transformation des processus opérationnels, niveau 2, R2, page 80 de 98 Analyste opérationnel, niveau 3, R2, page 83 de 98 Analyste opérationnel, niveau 3, R4, page 84 of 94 Rédacteur technique, niveau 2, R1 et R2, page 85 de 98 Chef de projet, niveau 3, R3 Page 87 de 98 Coordonnateur de projet, niveau 3, R1 et R2, Page 88

#### Réponse 5

Les points ont été modifiés.

#### **Question 6**

La question suivante fait référence à l'échelle de points maximum pour <u>l'exigence cotée R2 pour le</u> Gestionnaire de projet – niveau 2 (page 91) et les exigences cotées R2 et R3 pour le Gestionnaire de projet – niveau 3 (page 92):

Pour chacun des critères ci-dessus, il est indiqué ce qui suit : «Le soumissionnaire doit fournir jusqu'à cinq (5) résumés de projet\* écrits », et 50 points sont accordés au maximum. L'échelle de points suivante est fournie :

Jusqu'à 10 points par projet conformément aux échelles ci-dessous.

5 projets confirmés = 10 points

4 projets confirmés = 8 points

3 projets confirmés = 6 points

2 projets confirmés = 4 points

1 projet confirmé = 2 points

0 projets confirmé = 0 points

L'échelle ci-dessous ne correspond pas à l'exigence de 50 points, et nous prenons pour acquis qu'il devrait être indiqué 10 points par projet pour jusqu'à 5 projets (pour un total de 50 points). Veuillez confirmer.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 24062-130039/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

24062-130039

Amd. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif.

003

File No. - N° du dossier 619el24062-130039 Buyer ID - Id de l'acheteur

619el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### Réponse 6

Les points ont été modifiés.

#### **Question 7**

Étant donné le nombre de ressources requises pour la réponse et la quantité de détails pour chaque critère, de même que le besoin de précisions concernant la notation, pourrions-nous avoir une prolongation de deux semaines de la date de clôture?

### Réponse 7

Voir la modification no 1, réponse 2.

#### **Question 8**

Il est indiqué ce qui suit relativement aux critères obligatoires pour le gestionnaire de projet (niveau 2 et niveau 3) : « La ressource proposée doit posséder au moins quatre-vingt-seize (96) mois d'expérience confirmée acquise au cours des cent quarante-quatre (144) derniers mois en tant que gestionnaire de projet assumant des tâches de gestion de projet énoncées à l'annexe A de l'Énoncé des travaux s'appliquant au gestionnaire de projet – Niveau III, dans le domaine de la gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI). Elle doit démontrer qu'elle possède de l'expérience relativement à l'exécution d'au moins six (6) des neuf (9) tâches décrites ci-dessus. »

Toutefois, à l'Annexe de la DP on fait référence à 15 tâches et non pas à 9. Est-ce que l'État pourrait confirmer ces détails ou donner de plus amples précisions concernant les exigences.

#### Réponse 8

Il s'agit de 9 tâches (voir les sections 6.6 et 6.7); le soumissionnaire fait référence aux sections 7.6 et 7.7.

### **Question 9**

À l'Annexe D, Critères d'évaluation de la soumission et tableaux de réponse, page 68, il est indiqué que la grille ne devrait pas comprendre tous les renseignements sur le projet figurant dans le curriculum vitae, seulement la réponse précise. Toutefois, à la directive no 8, on demande des détails supplémentaires comme l'objectif, la portée et le résultat du projet, de même que les tâches accomplies et un aperçu de la démarche utilisée par la ressource. Veuillez préciser si la grille devrait inclure tous les renseignements demandés à la directive no 8 ou si ceux-ci devraient être uniquement inclus dans le curriculum vitae.

#### Réponse 9

Lorsqu'il répond aux critères d'évaluation, le soumissionnaire doit démontrer entièrement dans les grilles comment il répond aux renseignements particuliers énoncés dans les critères d'évaluation et indiquer le numéro de page du curriculum vitae où figurent ces renseignements (comme précisés à l'Annexe D, directive no 7). La directive no 8 de l'Annexe D, explique que la description globale du projet doit être inclue dans le curriculum vitae.

Solicitation No. - N° de l'invitation

24062-130039/A

24062-130039

Amd. No. - N° de la modif.  $003 \,$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur

619el

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 619el24062-130039 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **Question 10**

Chef de projet – niveau III, critère coté R3 : Nous croyons que l'objectif de ce critère est de démontrer que le chef de projet possède l'expérience, la capacité et la maturité nécessaires pour interagir efficacement avec des cadres de gestion supérieurs. Étant donné qu'un chef de projet possédant l'expérience demandée par le Conseil du Trésor possédera vraisemblablement de l'expérience acquise à *l'extérieur* du gouvernement fédéral du Canada, nous demandons que de l'expérience auprès de NAV CANADA soit admissible pour répondre à ce critère à la condition que le soumissionnaire puisse démontrer que le candidat a interagit avec des cadres de gestion de niveau supérieur de facon efficace.

### Réponse 10

Accepté.

#### **Question 11**

Exigence en matière de diplôme pour le rédacteur technique [R3 Page 86 de 98] : L'exigence pour un certificat ou un diplôme en rédaction technique est très précise, en particulier lorsqu'elle détermine si une ressources obtiendra la note de passage. Ce critère R3 vaut 20 points, et si ces points ne sont pas obtenus (même en obtenant l'ensemble des points pour les critères R1 et R2), la ressource ne respectera pas l'exigence minimale, et le critère R3 devient alors obligatoire. Afin de permettre aux rédacteurs techniques de respecter cette exigence, nous vous demandons d'accepter d'autres certificats ou diplômes pertinents, p. ex. : en communications, journalisme, etc.

### Réponse 11

La réponse est un diplôme technique et en anglais ou en journalisme.